

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

- Susciter un débat au sein du conseil communautaire
- Discuter des orientations budgétaires de la CCNEB
- Informer sur la situation financière

RAPPEL REGLEMENTAIRE

- Débat obligatoire pour les établissements publics administratifs de 3 500 habitants et plus dans les deux mois précédant l'examen du budget
- Le rapport d'orientations budgétaires, support du DOB, doit présenter :
 - les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement (détail des hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions dans les relations financières avec les communes)
 - les engagements pluriannuels envisagés
 - la structure et la gestion de la dette
 - pour les EPA de plus de 10 000 habitants : une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail
 - Le rapport doit faire état de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement et de l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette (sur budget consolidé)
- Pas de caractère décisionnel : pas de vote mais une délibération attestant de son organisation et de l'existence du rapport. Rapport et délibération doivent ensuite être transmis au préfet, publiés et transmis aux maires des communes membres sous 15 jours

Sommaire

I. Contexte général : situation économique et sociale

1. Situation globale
2. Situation de la CCNEB

II. Situations et orientations budgétaires de la collectivité

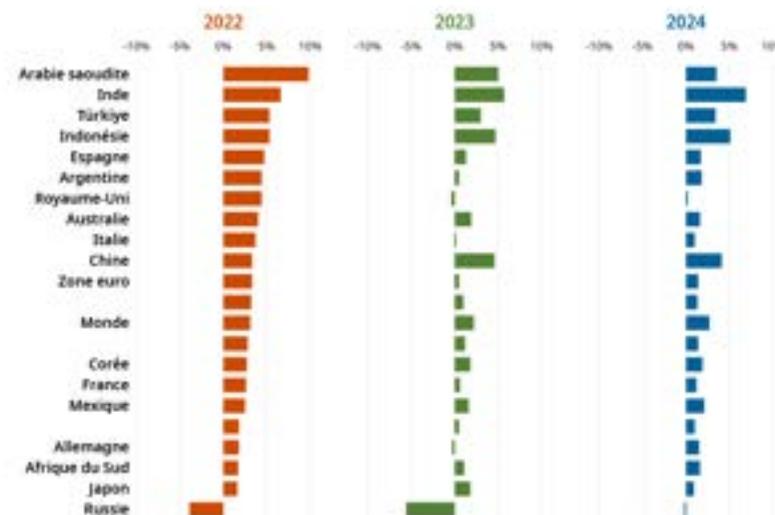
1. La section de fonctionnement
 - A. Evolutions prévisionnelles des dépenses de fonctionnement
 1. Les dépenses de personnel
 2. Les charges à caractère général
 3. Les attributions de compensation et autres atténuations de produits
 4. Les autres charges de gestion courante
 5. Les charges exceptionnelles
 - B. Evolutions prévisionnelles des recettes de fonctionnement
 1. Les impôts et taxes
 2. Les dotations et participations
 3. Les produits de service
 4. Les autres produits de gestion courante
 5. Les atténuations de charges
 - C. Les soldes d'épargne primaires
2. La section d'investissement
 - A. Le Plan pluriannuel d'investissement
 1. Dépenses
 2. Recettes
 - B. Le financement de l'investissement
 - C. La dette et l'épargne

I. Contexte général : situation économique et sociale

1. Situation globale

- Alors qu'il devait constituer une année de réouverture des services publics et de prise en compte des enjeux de la transition écologique, l'exercice 2022 a été marqué par un **contexte macroéconomique difficile**. En effet, le choc géopolitique constitué par la guerre en Ukraine et la crise énergétique ont généré une **inflation historique**. Après un sommet atteint en 2022 (8,8 %), elle devrait atteindre 6,6 % en 2023 et 4,3 % en 2024
- Pour lutter contre cette hausse du taux d'inflation, un **resserrement monétaire de grande ampleur** a été mis en place via la hausse des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine et de la Banque centrale européenne qui se répercute nécessairement sur les taux d'intérêt (taux fixe entre 3,5 et 4 % sur 10 ans)
- Compte tenu de ce contexte, et malgré une croissance de 3,3 % en 2022, la banque mondiale table sur une croissance de l'économie mondiale de **1,7 % en 2023**, puis à 2,7% en 2024 et craint que toute nouvelle évolution défavorable fasse entrer l'économie mondiale en récession
- Les États-Unis et l'Europe connaissent un ralentissement marqué et les grandes économies de marché émergentes d'Asie devraient représenter près des trois quarts de la croissance du PIB mondial en 2023
- De manière plus spécifique, la croissance du PIB en volume chinois se maintiendra à des taux moyens nettement inférieurs aux niveaux d'avant la pandémie en raison des impacts de la politique « zéro covid » et de la crise immobilière qui y fait suite
- En Russie, l'économie est entrée dans une phase de récession en 2022 mais de façon moins sévère que prévu initialement en raison de la réorientation des exportations russes de pétrole vers les pays asiatiques

PIB en 2022, 2023 et 2024

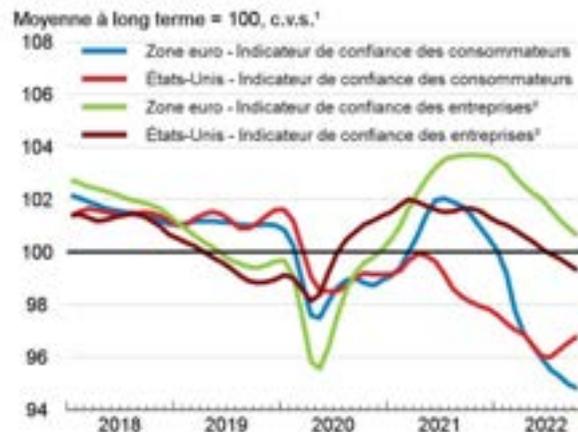


Situation zone euro

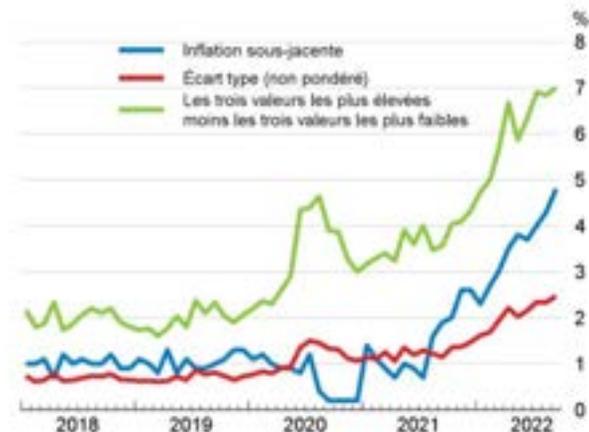
- Au cours de l'été 2022, la croissance économique de la zone a été plus élevée qu'anticipé grâce à la réouverture de l'économie après la pandémie et les mesures de soutien prises par les pouvoirs publics. Toutefois, la crise de l'énergie en cours, le niveau élevé de l'inflation, la forte incertitude, le ralentissement mondial et le durcissement des conditions de financement freinent l'activité économique et ont déjà entraîné un **net fléchissement de la croissance du PIB** en volume au troisième trimestre 2022 quand une récession brève et peu marquée est attendue début 2023
- A moyen terme, le rééquilibrage du marché de l'énergie devrait réduire les incertitudes des consommateurs et des entreprises et les revenus réels devraient se redresser. Par conséquent, la croissance économique rebondirait, soutenue également par l'augmentation de la demande extérieure et l'allègement des perturbations de l'offre
- Ainsi, dans l'ensemble, la croissance annuelle moyenne du PIB en volume devrait nettement ralentir, de 3,4 % en 2022 à 0,5 % en 2023, avant de rebondir à 1,9 % en 2024 et à 1,8 % en 2025.
- **L'inflation a continué de s'accélérer de manière inattendue**, atteignant 8,4 % en moyenne en 2022. Elle devrait s'élever à 6,3 % en 2023 pour baisser à partir de 2024, s'établissant alors à 3,4 % puis 2,3 % en 2025
- Les **marchés du travail devraient rester solides** à court terme avant de globalement suivre l'évolution de l'activité économique. Le taux de chômage devrait atteindre 6,9 % en 2023, puis diminuer de manière constante pour s'établir à 6,6 % en 2025

Zone euro 1

La confiance des entreprises et des consommateurs s'est détériorée



L'inflation se généralise



1. Indicateur de l'OCDE dont l'amplitude a été normalisée.

2. La confiance des entreprises se rapporte au secteur manufacturier.

Source : Base de données des Principaux indicateurs économiques de l'OCDE ; base de données d'Eurostat sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) ; et calculs de l'OCDE.

Situation de la France

La forte hausse des prix de l'énergie en Europe, conséquence de la guerre russe en Ukraine est largement responsable de l'inflation élevée, à 6% en moyenne sur 2022, et de la ponction subie sur les revenus réels des entreprises et des ménages bien qu'amortie par les mesures gouvernementales

Une **inflation autour de 6 % est encore attendue en 2023** avec un pic au premier semestre puis une nette décrue (environ 4 % en fin d'année). En 2024, l'inflation poursuivrait son repli pour atteindre l'objectif cible de 2 % fin 2024 -2025

La croissance du PIB s'établirait à 2,6 % en 2022, portée par la **résistance de la demande et le rebond du secteur des services**. Dans ce contexte, les créations nettes d'emploi sont restées fortes et **le taux de chômage est revenu à un niveau historiquement bas** (7,3 % en 2022)

L'année 2023 enregistrerait un ralentissement marqué avec une croissance du PIB de + 0,3 %. Comme au niveau mondial, les incertitudes sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz laissent planer l'ombre de la récession en 2023. Après ce pic de tensions, la phase de reprise s'amorcerait en 2024, à 1,2 % puis 1,8 % en 2025

La résilience de l'emploi, du pouvoir d'achat des ménages et, d'ici 2025, du taux de marge des entreprises, ne se fait pas sans disparités entre catégories de ménages et entre secteurs d'activité et est surtout lié au rôle protecteur joué par les finances publiques. Avec en contrepartie un ratio d'endettement public dégradé jusqu'en 2025 a minima

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance annuelle en %)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	- 7,9	6,8	2,6	0,3	1,2	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	6,0	6,0	2,5	2,1
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,5	4,0	2,8	2,2

Données corrigées des jours ouvrables. Projections réalisées sous des hypothèses techniques établies au 23 novembre 2022.

Sources : Insee pour 2019, 2020 et 2021 (comptes nationaux trimestriels du 28 octobre 2022), projections Banque de France sur fond bleuté.

Les finances locales

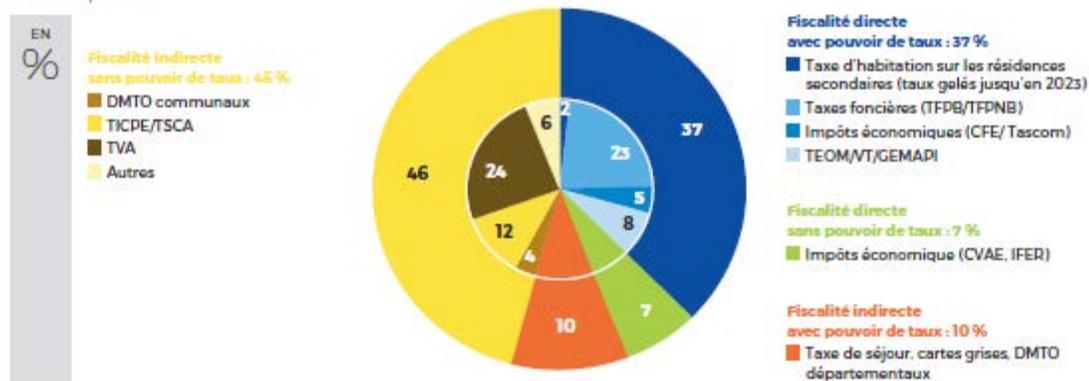


Finances des EPCI à fiscalité propre 2022 (estimations et évolutions)*		
Recettes de fonct.	49,2 Mds€,	+3,8%
Dépenses de fonct.	42,9 Mds€,	+4,7%
Épargne brute	6,3 Mds€,	-1,6%
Investissement**	10,6 Mds€,	+5,2%
Encours de dette	28,3 Mds€,	+0,7%

Après une année 2021 marquée par une reconstitution de leurs marges de manœuvre, les collectivités ont fait face à une forte hausse des prix (charges à caractère général à +11,6 %) et à la revalorisation de 3,5 % du point d'indice. La réduction de l'épargne brute est de 4,4 % (-1,6 % au niveau intercommunal) malgré le dynamisme de la fiscalité (4%) et des recettes de service après la reprise d'activité à un niveau normal

Décomposition de la fiscalité locale en 2022

© La Banque Postale

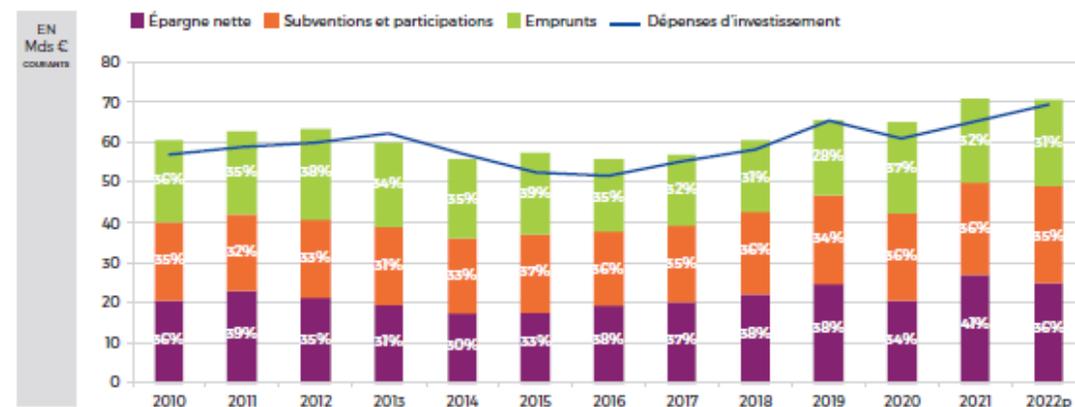


Source : balances DGFIP, REI et prévisions La Banque Postale.

La baisse de l'épargne, la hausse des coûts intégrés aux marchés et les problèmes d'approvisionnement ont limité les programmes d'investissement

Financement des investissements locaux

© La Banque Postale



Loi de finances pour 2023 (1/4)

- La loi de finances pour 2023 s'inscrit dans les objectifs de la loi de programmation 2023-2027 qui comporte des objectifs de réduction de la dépense publique, des prélèvements obligatoires et du déficit public sous les 3 % du PIB à horizon 2027. On note également des investissements significatifs en faveur de la transition écologique et numérique, pour soutenir la compétitivité des entreprises et atteindre le plein emploi
- L'équilibre 2023 est bâti sur les éléments suivants :
 - Croissance prévisionnelle du PIB : + 1 %
 - Inflation prévisionnelle hors tabac : + 4,2 %
 - Déficit public : 5 % du PIB

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2023
Insee (déc. 2022)	/
Banque de France (déc. 2022) - IPCH	+6,0%
Commission européenne (nov. 2022) - IPCH	+4,4%
OCDE (nov. 2022) - IPCH	+5,7%
FMI (oct. 2022) - IPCH	+4,6%
Gouvernement [PLF 2023]	+4,2%

Source : la banque postale – DOB en instantané

Mesures d'aides financières pour lutter contre l'inflation et le coût de l'énergie

- Le filet de sécurité financé par l'État est reconduit en 2023 avec des critères assouplis (perte d'épargne brute de plus de 15 % ; potentiel fiscal/habitant < au double du montant moyen de la catégorie)
- Bouclier tarifaire sur l'énergie - CCNEB non éligible (pour les collectivités de moins de 10 agents avec moins de 2M€ de recettes pour leur point de livraison < à 36 kVA)
- Amortisseur électricité – pour toutes les collectivités non bénéficiaires du bouclier tarifaire. Prise en charge, sur 50 % des volumes d'électricité consommée, de l'écart entre le prix de l'énergie du contrat (avec un maximum de 320€/MWh) et 180 €/MWh. La CCNEB est éligible pour la consommation électrique de l'ensemble de ses bâtiments

Mesures fiscales

- Revalorisation forfaitaire des bases : + 7,1 % pour les locaux d'habitation et industriels
- Report de 2 ans de la révision sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels et de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation
- Suppression de la CVAE :
 - Pour les entreprises : taux d'imposition divisé par 2 dès 2023 (montant perçu par l'Etat) puis disparition totale en 2024
 - Pour l'intercommunalité : perception dès 2023 d'une fraction de la TVA nationale correspondant à la moyenne des produits et des compensations d'exonérations perçus entre 2020 et 2023

la dynamique du produit liée à l'évolution de la fraction de TVA nationale sera affectée à un fonds national de l'attractivité des territoires et répartie selon des critères de mesure du dynamisme du territoire (décret à venir)

- Augmentation du montant de la taxe spéciale d'équipement pour le financement du « grand projet ferroviaire du Sud-Ouest » (des communes de la CCNEB sont concernées) : de 24 M€ à 29,5 M€ d'euros avec actualisation chaque année selon l'IPC hors tabac retenue en loi de finances
- Partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal : de nouveau facultatif

Mesures relatives aux dotations

- Montant global de la DGF: 26,931 Md €. + 320 M€ au bénéfice exclusif du bloc communal :
 - Pour les communes : +200 M€ sur la dotation de solidarité rurale et + 90 M€ sur la dotation de solidarité urbaine. Abondement externe donc pas d'écrêtement de la dotation forfaitaire 2023
 - Pour les EPCI :+ 30 M€ sur la dotation d'intercommunalité. Abondement externe partiel donc la dotation de compensation ne sera réduite que de 0,74 % (pour financer la hausse de population)
- Variables d'ajustement: des compensations fiscales peuvent être mobilisées pour permettre de respecter les plafonds des concours financiers reversés par l'Etat aux collectivités. Celles du bloc communal (DCRTP et FDPTP) ne sont pas mobilisées en 2023
- Indicateurs financiers pour le calcul des dotations : quelques ajustements suite à la réforme 2022 liée à la suppression de la TH, qui se fait progressivement jusqu'en 2028
- Aménagements de la DSR (communes) : instauration d'un tunnel d'évolution sur la fraction cible (montant N compris entre 90 % et 120 % du montant N-1)

Simulateur DGF de l'AMF disponible fin février-début mars

- FPIC :
 - Extension du mécanisme de garantie de sortie d'éligibilité : sur 4 ans (1 an auparavant)
 - Suppression de l'obligation d'avoir un effort fiscal agrégé supérieur à 1 pour les bénéficiaires



Loi de finances pour 2023 (4/4)

- Dotations d'investissement :
 - DETR et DSIL : maintien aux niveaux 2022 mais préfets enjoins à tenir compte du caractère écologique des projets pour moduler le taux d'intervention
 - Fonds vert : 2 Md € pour financer les projets des collectivités en matière de transition écologique. 3 axes :
 - renforcer la performance environnementale
 - adapter les territoires au changement climatique
 - améliorer le cadre de vie

Mesures diverses

- Augmentation de la dotation « élu local » : intégration des compensations de remboursement des frais de garde et des frais d'assurance liés à la protection fonctionnelle (communes - 3 500 hab)
- Attribution de 20 % de l'IFER photovoltaïque aux communes membres d'un EPCI à FPU : pour les centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque installées à compter du 01/01/2023. Rien auparavant (ponction sur le % attribué aux Départements)
- Prolongation de l'expérimentation de la certification des comptes pour une année et possibilité de candidater de nouveau pour l'expérimentation du compte financier unique

I. CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

2. Situation de la CCNEB

Rappel des orientations budgétaires de la mandature :

- Rationaliser le fonctionnement pour pouvoir offrir des services publics de qualité avec un coût optimisé et une fiscalité maîtrisée
- Dégager de la capacité à investir, tout en projetant un programme adapté aux besoins du territoire. Une ambition qui doit rester entendable et dans le respect des seuils prudentiels en matière d'endettement
- Maintenir des points de vigilance et ne pas entamer les marges d'épargne pour pouvoir faire face à l'imprévu, notamment dans le contexte actuel

Pour bâtir ces orientations budgétaires et la prospective sur la mandature, les priorités suivantes ont été déclinées :

- Poursuivre une politique ambitieuse en matière d'action sociale en pérennisant les structures et services actuels tout en favorisant le développement de nouveaux projets répondant aux besoins de la population dans ce domaine
- Faire du Nord Est Béarn un espace propice à l'entrepreneuriat
- Penser et mettre en œuvre des projets en faveur de la transition énergétique et écologique pour un territoire résilient face au changement climatique
- Participer à une offre de service sportive et culturelle de proximité
- Structurer l'organisation interne tant en termes de méthodologie que d'outils performants



Les chiffres clés de la Communauté

- 73 communes représentées par 97 délégués titulaires et 66 délégués suppléants
- un territoire d'une superficie de 579 km²
- 35 426 habitants en 2022 ; 35 453 en 2023
- 104,49 ETP au 31/12/2022 mais des saisonniers pouvant représenter jusqu'à une soixantaine d'agents supplémentaires par période
- un budget général et 5 budgets annexes

Extrait du rapport sur les comptes administratifs 2022

	2019	2020	2021	2022
Produits de fonctionnement courant retraité	13 894 852	14 440 730	14 032 469	15 071 070
- Charges de fonctionnement courant retraité	12 812 382	12 645 803	12 914 924	13 637 548
= EXCEDENT BRUT COURANT retraité	1 082 470	1 794 927	1 117 545	1 433 521

Après un exercice 2021 marqué par une augmentation des dépenses limitée pour un exercice de reprise et une baisse des recettes de 2,8 % suite à l'arrêt des dispositifs d'aides liées au COVID, l'exercice 2022 affiche :

- Une forte évolution des dépenses de fonctionnement : **+ 5,6 %** qui touche aussi bien :
 - les charges à caractère général : + 14,8 % (+198,5 K€)
 - les dépenses de personnel : + 8,3 % (+370 K€)
 - les autres charges de gestion courantes : + 23 % (+340 K€)
- Une évolution plus rapide encore des recettes : **+7,4 %**
 - +16,4 % sur les produits des services (+122,5 K€)
 - +6,7 % sur la fiscalité (+640 K€)
 - +9 % sur les dotations/participations : (+308 K€)*

On observe donc une **amélioration de l'excédent brut courant retraité de 316 K€** en 2022. La CCNEB a donc dégagé 1 433 K€ à l'issue des opérations de fonctionnement courant

* Hors retraitements liés à la CTG

	2019	2020	2021	2022
= EXCEDENT BRUT COURANT retraité	1 082 470	1 794 927	1 117 545	1 433 521
+ Solde exceptionnel large	-24 795	-83 748	14 332	19 849
= produits exceptionnels larges (hors cessions)	4 021	28 034	27 460	94 357
+ charges exceptionnelles larges retraitées	28 816	111 782	13 128	74 508
= EPARGNE DE GESTION retraitée	1 057 675	1 711 178	1 131 877	1 453 370
- Intérêts	110 329	98 491	90 311	81 879
= EPARGNE BRUTE retraitée	947 346	1 612 687	1 041 566	1 371 491
- Capital long terme	339 651	261 767	261 041	251 977
= EPARGNE NETTE retraitée	607 695	1 350 921	780 526	1 119 514

Après intégration du solde des opérations exceptionnelles de 20 K€, l'épargne de gestion retraitée atteint 1 453 K€. Ce montant est largement suffisant pour faire face au remboursement de l'annuité de dette de 333,9 K€

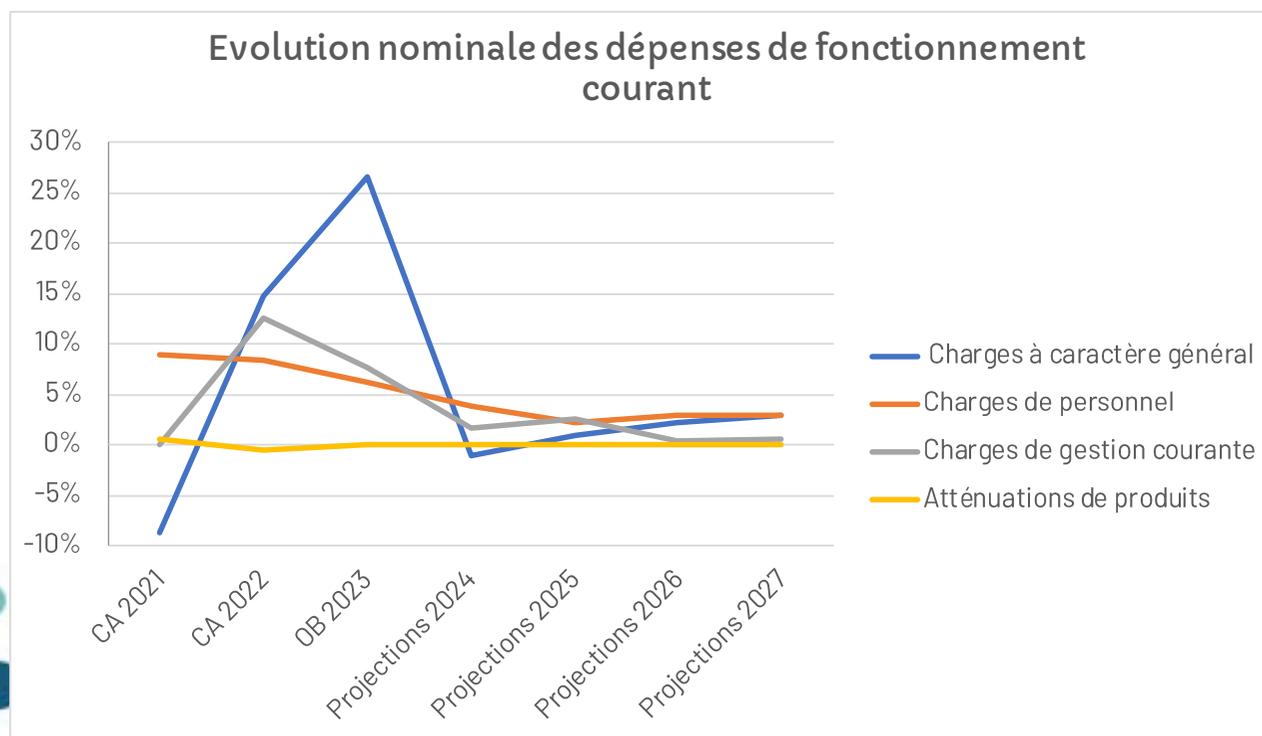
Il permet de dégager en 2022 une **épargne nette de 1 119 K€** (1 331 K€ sans les retraitements liés au solde 2021 de la CTG et à la prise en charge du déficit du budget annexe de la zone de Samsons-Lion). Cette somme correspond aux recettes de fonctionnement disponibles dans l'exercice pour autofinancer des dépenses d'équipement et/ou accroître le fonds de roulement

II. SITUATIONS ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA COLLECTIVITÉ

1. La section de fonctionnement

A) EVOLUTIONS PRÉVISIONNELLES DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2021	CA 2022	OB 2023	Projections 2024	Projections 2025	Projections 2026	Projections 2027
Chap 011 : Charges à caractère général	1 337 636	1 535 164	1 943 660	1 922 315	1 941 149	1 982 562	2 041 617
Chap 012 : Charges de personnel	4 436 086	4 805 937	5 105 358	5 281 964	5 419 372	5 580 904	5 747 281
Chap 65 : Charges de gestion courante	1 478 249	1 664 497	1 791 736	1 820 982	1 866 682	1 875 482	1 887 682
Chap 014 : Atténuations de produits	5 662 953	5 631 950	5 634 037	5 634 037	5 634 037	5 634 037	5 634 037
Total des charges de fonctionnement courant	12 914 924	13 637 548	14 474 791	14 659 298	14 861 240	15 072 985	15 310 617
Chap 67 : Charges exceptionnelles larges retraités	13 128	74 508	12 900	1 500	1 500	1 500	1 500
Total des charges de fct hors intérêts	12 928 052	13 712 056	14 487 691	14 660 798	14 862 740	15 074 485	15 312 117
% d'évolution en nominal	2,1%	5,6%	6,1%	1,3%	1,4%	1,4%	1,6%



1) LES DÉPENSES DE PERSONNEL



LA DURÉE EFFECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL

Les règles relatives au temps de travail dans la fonction publique territoriale sont précisées par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature, et l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale

- La durée annuelle légale du travail effectif est fixée à 1 607 heures, y compris la journée de solidarité (délibération n°2021-0912-4.1-4)
- La même délibération traite des heures supplémentaires et pose le principe que seront considérées comme des heures supplémentaires les heures réalisées en dehors des bornes horaires habituelles dans l'intérêt du service.

Elles feront l'objet de récupérations horaires prioritairement. A défaut, les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux agents de catégories B et C.

L'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE EN 2022

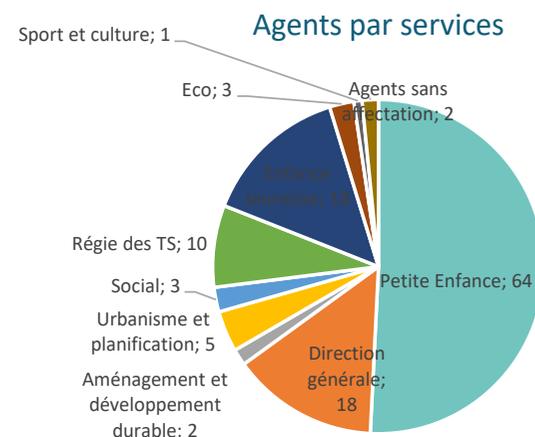
Au 31 décembre 2022, les effectifs s'élevaient 104.49 ETP affectés sur 115 emplois permanents et 7 emplois non permanents

L'effectif permanent totalise :

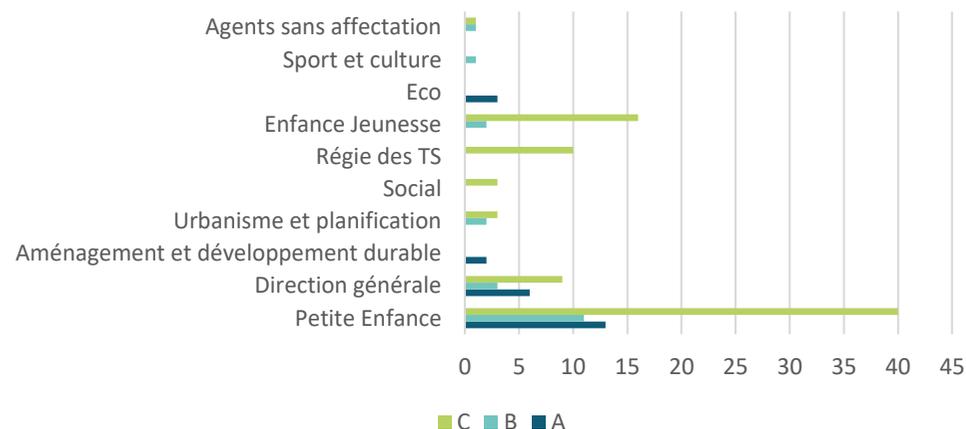
- ❖ Catégorie A : 22
- ❖ Catégorie B : 20
- ❖ Catégorie C : 73

L'effectif non permanent totalise :

- ❖ Catégorie A : 3
- ❖ Catégorie B : 0
- ❖ Catégorie C : 3
- ❖ Apprenti : 1



Répartition des catégories hiérarchiques par services



Les orientations RH 2023 (1/2)

- **Gestion des emplois et développement des compétences**
 - *S'interroger sur les compétences à moyen et long terme nécessaires au maintien du niveau de service public (travail sur les fiches de postes, les plans de formations)*
 - *Mise en œuvre des orientations générales en matière de promotion et valorisation des parcours professionnel*
 - *Poursuite du déploiement du logiciel RH*
 - *Organisation de formation en Intra sur les thématiques de la relation à l'utilisateur et sur les enjeux, l'organisation et l'animation de la concertation publique.*

- **Mise en place de la politique de recrutement**
 - *Adaptation de nos procédures*
 - *Recours aux contractuels*
 - *Attractivité*

- **Mise en place d'une politique de prévention afin de lutter contre les risques professionnels**
 - *Désignation d'un conseiller de prévention*
 - *Formation Sauveteur Secouriste du travail, formation aux gestes qui sauvent*
 - *Définition de la politique en matière de handicap et maintien dans l'emploi*
 - *Mise en place d'une participation de conventionnement maintien de salaire et/ou santé*



Les orientations RH 2023 (2/2)

Les évolutions incontournables : contexte et engagements pris

- l'augmentation du point d'indice : +70 K€ soit 140 K€ sur année pleine
- Les avancements d'échelons: + 40 K€
- L'impact de la hausse du SMIC: + 25 K€ sur les emplois permanents (hors ALSH)
- La révision du RIFSEEP : + 50K€ soit 100 K€ sur une année pleine
- Le poids des absences pour raison de santé nécessitant un remplacement dédié
- Les emplois nouvellement créés en cours d'année 2022 : + 44,5 K€
 - Gestionnaire RH/Paye
 - Conseiller numérique
 - Apprenti Communication
 - Emploi de responsable de parc numérique affecté à 100% sur année pleine

Les hypothèses de travail intégrées

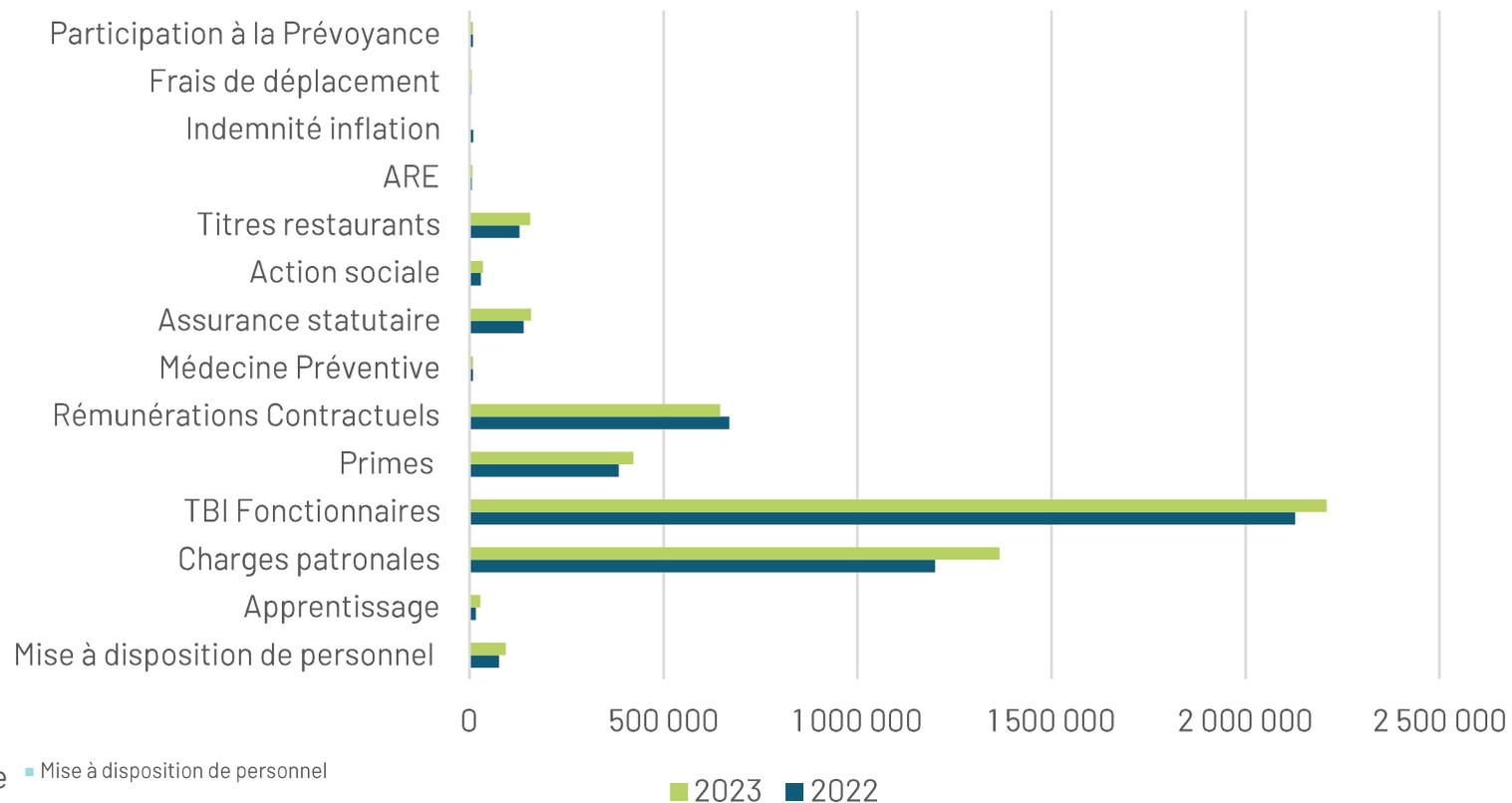
- L'extension de l'offre de service des ALSH:
 - Ouverture prévisionnelle d'un ALSH sur GER à compter de septembre 2023: 26 K€ en 2023; 70K€ à partir de 2024
 - Ouverture de 2 semaines supplémentaires sur de l'ALSH de Pontacq: 6 K€
- Les avancements de grades : + 18 K€ sur une année pleine

VUE D'ENSEMBLE

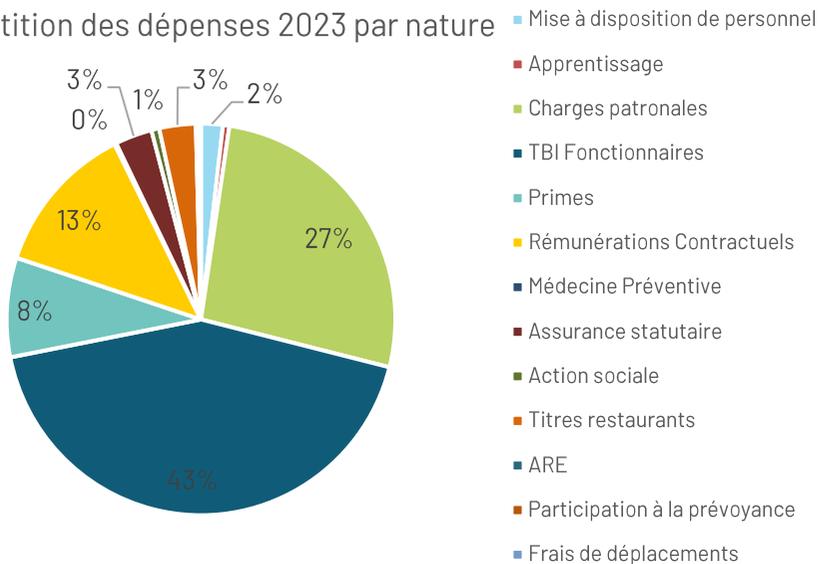
240 K€ de
recettes
totales

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evolution BP 2022/BP 2023 (en €)	Evolution BP 2023/BP 2022 (en %)
DIRECTION GENERALE	1 060 478	979 177	1 006 448	-54 030	-5.09%
Administration Générale	886 456	803 651	852 001	-34 454	-3.89%
Technique	174 022	175 526	154 446	-19 576	-11.25%
SERVICES A LA POPULATION	3 200 236	3 233 032	3 370 998	170 762	5.34%
ENFANCES JEUNESSE	809419.35	801526.95	845 838	36 418	4.50%
ALSH	714 311	706 848	723 073	8 762	1.23%
ALSH Ger			26 224		
Espace Jeunes	95 109	94 679	96 540	1 432	1.51%
PETITE ENFANCE	2 306 267	2 344 882	2 446 129	139 862	6.06%
Crèches	1 944 882	2 008 056	2 170 356	225 474	11.59%
LAEP Lembeye	29 949	30 259	25 278	-4 672	-15.60%
LAEP Nord Est Béarn		9 685	30 689	30 689	
Relais Petite Enfance	331 436	296 881	219 806	-111 630	-33.68%
CULTURE et SPORT	84 550	86 623	79 032	-5 518	-6.53%
Culture	38 112	37 250	35 119	-2 993	-7.85%
Piscines	45 438	47 390	43 913	-1 525	-3.36%
Salle de sport	1 000	1 983	0	-1 000	
AMENAGEMENT & DEVELOPEMENT DURABLE	125 665	119 142	136 764	11 099	8.83%
URBANISME & PLANIFICATION	200 888	196 977	219 857	18 969	9.44%
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	186 980	182 278	205 104	18 124	9.69%
SOCIAL	55 753	65 067	121 188	65 434	117.36%
Social et inclusion numérique	9 140	13 004	47 526	38 386	419.98%
Portage de repas	46 613	52 063	73 662	27 048	58.03%
REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES	35 000	30 265	45 000	10 000	28.57%
TOTAL GENERAL	4 865 000	4 805 937	5 105 358	240 358	4.94%

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNELS PAR NATURE



Répartition des dépenses 2023 par nature



Hypothèses de travail :

ALSH de PONTACQ

- 2 semaines d'ouvertures supplémentaires

ALSH de GER

- Ouverture à compter du mois de septembre

Structures Multi-Accueils

La hausse des dépenses s'accompagne d'une progression des remboursements grâce aux IJ versées par notre assurance statutaire ou la CPAM (prévisionnel 2023 70K€ contre 30 K€ en 2022)

Pérennisation d'un 3^{ème} emploi permanent sur le pôle renfort

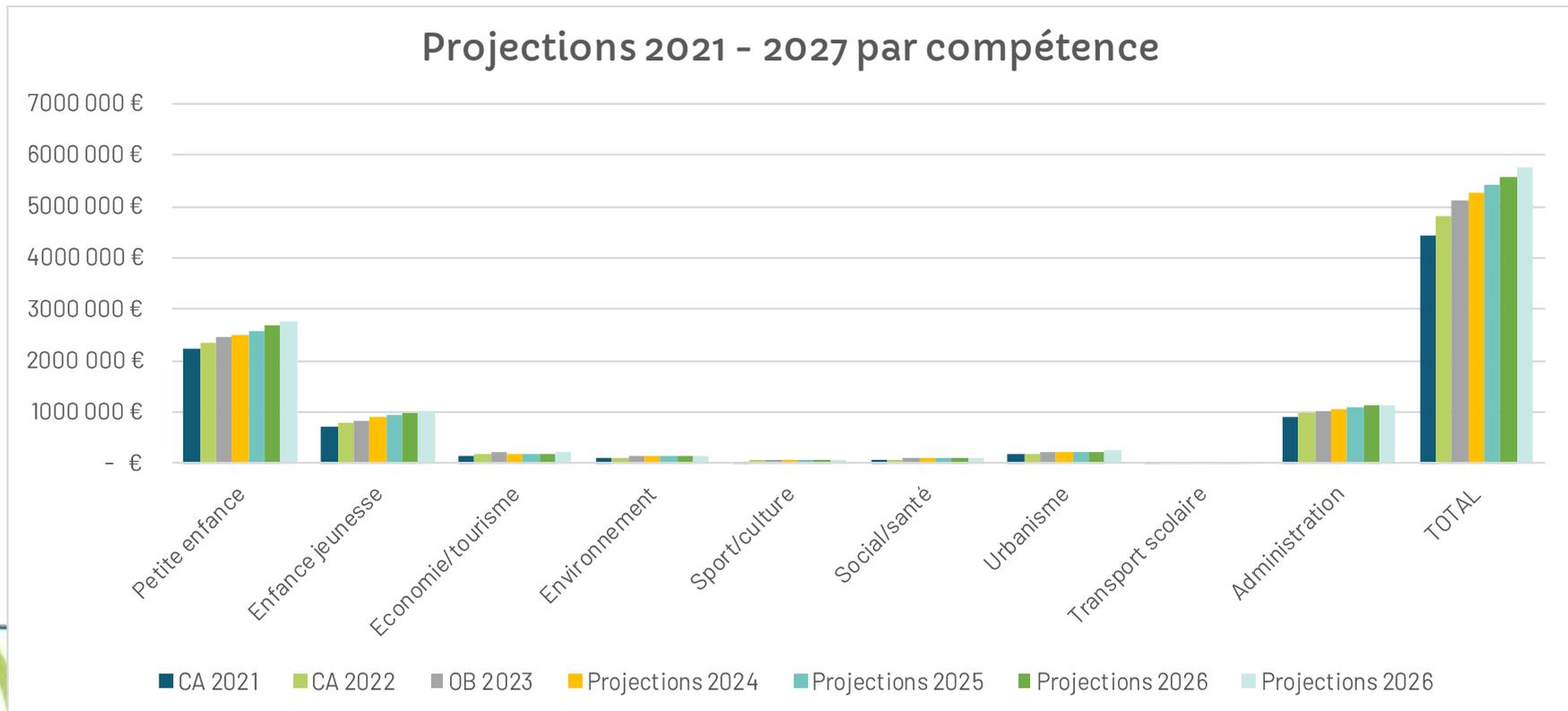
	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evolution BP 2022/BP 2023 en €	Evolution BP 2022/BP 2023 en %
ALSH Morlaàs	194 473	181 618	196 148	1 675	0.86%
ALSH Pontacq	122 519	121 416	117 714	-4 805	-3.92%
ALSH Buros	86 805	93 582	98 261	11 456	13.20%
ALSH Simacourbe	95 753	103 755	101 273	5 520	5.76%
ALSH Serres-Morlaàs	82 840	89 118	93 573	10 734	12.96%
ALSH Andoins	85 427	69 889	40 482	-44 944	-52.61%
ALSH Ger			26 224	26 224	
TOTAL ALSH & AMS	714 311	706 848	749 297	34 986	4.90%

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Evolution BP 2022/BP 2023 (en €)	Evolution BP 2023/BP 2022 (en %)
SMA Buros	403 000	412 542	442 731	39 731	9.86%
SMA Morlaàs	545 184	554 314	597 156	51 973	9.53%
SMA Nousty	374 502	391 501	440 371	65 869	17.59%
SMA Pontacq	178 984	212 656	221 132	42 148	23.55%
SMA Ger	217 535	223 541	232 764	15 229	7.00%
SMA renfort	144 577	126 528	150 949	6 371	4.41%
TOTAL SMA	1 944 882	2 008 056	2 170 356	225 474	11.59%

Les orientations RH 2024-2027

Les hypothèses de travail intégrées

- Augmentation annuelle de +3 % chaque année pour prendre en compte le glissement vieillesse et technicité
- Retrait de dépenses 2023 exceptionnelles
- Impact RH de l'ouverture de Ger sur l'année à compter de 2024 : + 45 K€
- Inscription d'un renfort sur le service technique à compter de 2024 et non renouvellement du contrat de conseiller numérique dans l'hypothèse de la fin du financement de l'Etat



2) Les charges à caractère général : (+500 K€ par rapport au CA 2022)

Les évolutions incontournables : contexte et engagements pris

- Evolution des coûts d'achat de repas : + 55 K€
- Evolution des fluides : + 90,3 K€ (hypothèses TE64 puis inflation)
- Etudes : (+87,3 K€)
 - Solde de 31 K€ pour le projet culturel de territoire (10,3 K€ en 2022)
 - Étude de 38,7 K€ pour les marchés locaux (financement à hauteur de 32,9 K€)
 - GEMAPI : étude de danger sur le bassin de Buros (10,6 K€) + étude de vulnérabilité : 18 K€ en 2023 et 2024
- Changement de chapitre des logiciels/licences informatiques (au chap 65 en 2022) : + 40 K€
- ADS : reprise logicielle de données et intégration des modifications des documents d'urbanisme : 35 K€
- Edition des topoguides du PLR Ousse Gabas : 26 K€
- Finalisation du FISAC : 50 K€ (et une subvention complémentaire de 17,5 K€ en 2024)
- Augmentation des nettoyages de locaux : +31 K€

Les hypothèses de travail intégrées

- Mise en place d'actions PCAET :
 - 30 K€ d'études et 50 K€/an à partir de 2024
 - 15 K€ d'animations extérieures et 30 K€/an à partir de 2024
- Augmentation du contentieux en matière de PLUI : +10 K€/an
- Menu Neb (30 K€ en 2023 puis 10 K€/an – subvention de 12,5 K€ en 2023)
- Ouverture d'un ALSH sur Ger en septembre 2023 : 6,6 K€ en 2023, 21 K€ à partir de 2024
- Fonctionnement induit par les investissements :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fonctionnement induit par les investissements	0,00	0,00	2 000,00	7 205,00	18 096,00	23 377,00	33 660,00
MSP Soumoulou				2 205,00	12 996,00	13 177,00	13 360,00
Aire d'accueil des gens du voyage						5 000,00	15 000,00
ADM			2 000,00	5 000,00	5 100,00	5 200,00	5 300,00

3) Les attributions de compensation et autres atténuations de produits (stabilisées par rapport au CA 2022)

Les hypothèses de travail intégrées

- Attributions de compensation maintenues à 5 221,5 K€ dans l'hypothèse où tout mouvement sur les compétences serait intégralement répercuté sur les AC
- Pas d'inscription au titre du reversement exceptionnel de la partie du dégrèvement total de TH 2020 correspondant à la hausse de taux pratiquée entre 2017 et 2019

4) Les autres charges de gestion courante (+ 128 K€ par rapport au CA 2022)

4) a. Les participations aux syndicats (+66 K€)

	CA 2022	OB 2023	Projections 2024	Projections 2025	Projections 2026	Projections 2026
SM Val d'adour PETR	20 658,30					
SM Tourisme Lembeye	105 056,00	107 200,00	109 300,00	111 500,00	113 700,00	116 000,00
SM du Grand Pau	25 152,46	28 700,00	25 700,00	26 200,00	26 700,00	27 200,00
Syndicats GEMAPIENS	297 544,23	337 450,00	331 450,00	361 450,00	361 450,00	361 450,00
SMAA	44 639,30	50 639,00	44 639,00	44 639,00	44 639,00	44 639,00
SM Gabas	12 321,93	46 228,00	46 228,00	46 228,00	46 228,00	46 228,00
SM bassin versant des luys	110 583,00	110 583,00	110 583,00	110 583,00	110 583,00	110 583,00
SM Bassin du Gave de Pau	130 000,00	130 000,00	130 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
SM ZAEI Garlin	47 502,00	47 502,00	47 502,00	47 502,00	47 502,00	47 502,00
Numérique	12 609,89	16 510,08	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Aéroport	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Pôle métropolitain	40 505,89	40 500,00	40 500,00	40 500,00	40 500,00	40 500,00
TOTAL	579 028,77	607 862,08	604 452,00	637 152,00	639 852,00	642 652,00

Les hypothèses de travail intégrées

- Hypothèse d'une hausse de la contribution au SMGP + 30 K€ en 2025 (passage à 160 K€)
- Numérique : 16,5 K€ en 2023 puis 20 K€/an
- Stabilité des autres contributions et participations

4) b. Les subventions aux associations (+92 K€ par rapport à 2022)

Les évolutions incontournables : contexte et engagements pris

- France Renov : + 57,5 K€ pour passage à 1 ETP sur chaque communauté de communes puis 2 %/an
- Associations à vocation sociale : 51,6 K€/an (retrait de la subvention à l'AGMS de 9 K€)
- France Services Pontacq : 10 K€ (5 K€ sur un autre chapitre en 2022)
- Syndicat de défense des vins du Madiran : maintien de l'aide 2022 de 7 K€/an jusqu'en 2025
- FISAC : + 14 K€ pour la finalisation du programme (20 bilans conseil + 20 labellisation préférence commerciale)

Les hypothèses de travail intégrées

- Associations à vocation économique : 10 K€/an + 1 K€ pour l'accompagnement des collectifs
- Enseignement musical avec les écoles d'Ousse Gabas : 85 K€ en 2023, 110 K€ à partir de 2024 pour le besoin supplémentaire de coordination
- Enveloppes « évènementiel » et « aide à la formation » figées (10 K€ et 42,7 K€)

5) Les charges exceptionnelles

Pas de montants projetés compte tenu de la nature de ces dépenses

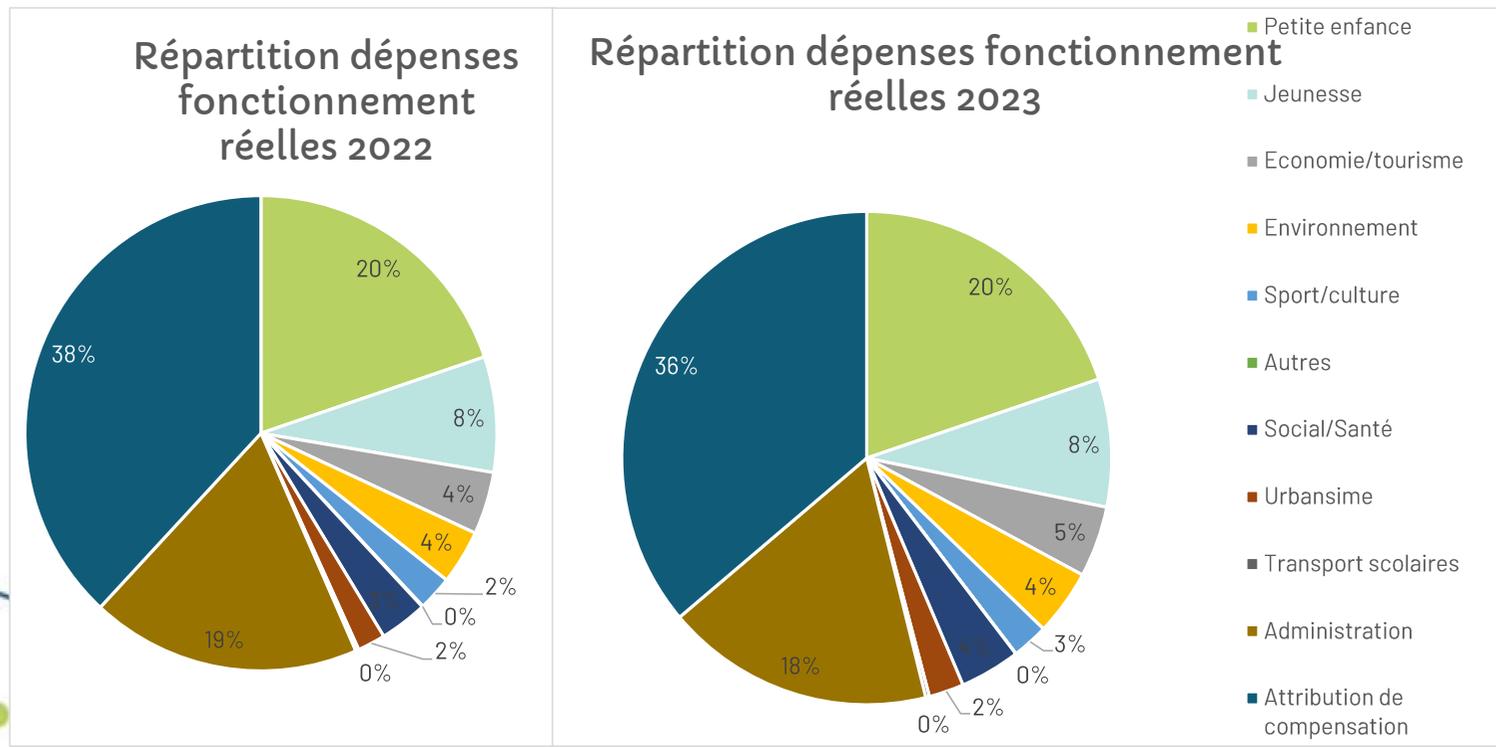




Dépenses de fonctionnement

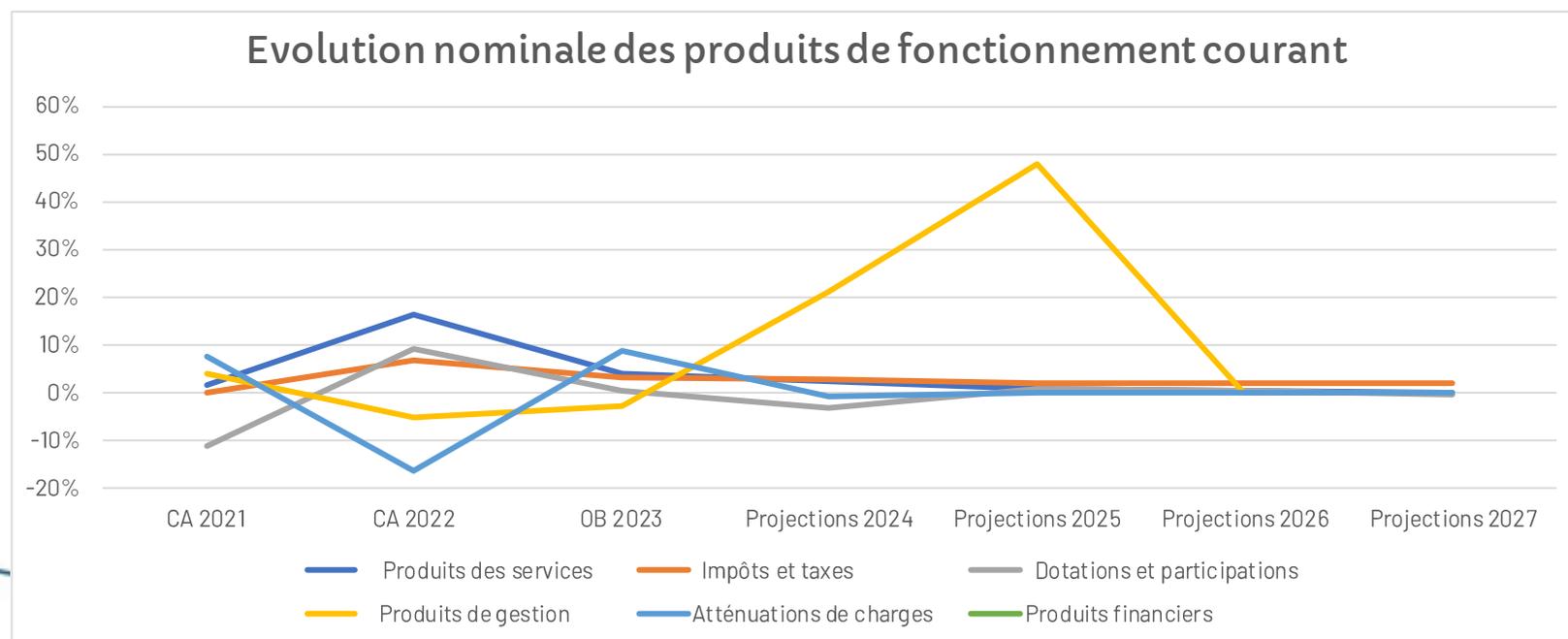
Evolution par compétence

Charges de fct hors intérêts	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Petite enfance	2 552 894	2 713 844	2 891 586	2 978 213	3 063 981	3 152 173	3 242 843
Jeunesse	916 087	1 076 908	1 173 592	1 264 702	1 300 641	1 337 769	1 375 900
Economie/tourisme	486 207	583 446	673 102	621 839	624 853	628 945	641 366
Environnement	506 877	506 689	623 464	644 807	659 503	664 306	669 249
Sport/culture	245 959	326 212	390 227	392 455	397 878	403 306	408 850
Autres	5 881	6 439	2 307	2 340	2 350	2 360	2 370
Social/santé	284 010	448 766	575 337	552 747	574 976	591 580	609 674
Urbanisme	243 883	261 800	333 407	293 003	300 726	308 654	327 791
Transport scolaires	29 615	30 265	45 000	45 300	45 609	45 927	46 255
Administration	2 435 154	2 536 203	2 558 184	2 663 907	2 671 337	2 718 598	2 766 970
Attribution de compensation	5 221 485 €	5 221 485 €	5 221 485 €	5 221 485 €	5 221 485 €	5 221 485 €	5 221 485 €
TOTAL	12 928 052	13 712 056	14 487 691	14 680 798	14 863 340	15 075 103	15 312 753



B) EVOLUTIONS PREVISIONNELLES DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2021	CA 2022	OB 2023	Projections 2024	Projections 2025	Projections 2026	Projections 2027
Produits des services	747 555	870 042	904 390	925 692	932 264	936 767	938 313
Impôts et taxes	9 524 764	10 164 238	10 506 852	10 791 790	11 023 535	11 237 858	11 457 340
Dotations et participations	3 411 521	3 719 169	3 730 735	3 612 929	3 635 854	3 655 587	3 642 815
Produits de gestion	191 205	181 051	175 679	212 489	314 006	314 339	314 677
Atténuations de charges	157 424	131 556	143 000	142 000	142 000	142 000	142 000
Produits financiers	-	5 015	-	-	-	-	-
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT	14 032 469	15 071 070	15 460 656	15 684 900	16 047 659	16 286 551	16 495 145
Produits exceptionnels larges hors cessions d'immo	27 460	94 357	10 094	-	-	-	-
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	14 059 929	15 165 426	15 470 750	15 684 900	16 047 659	16 286 551	16 495 145
% d'évolution en nominal	-2,8%	7,9%	2,0%	1,4%	2,3%	1,5%	1,3%



1) Les impôts et taxes : (+ 360 K€ par rapport au CA 2022)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Impôts et taxes	9 524 763,55	10 164 237,68	10 506 852,31	10 791 790,13	11 023 534,55	11 237 858,13	11 457 340,27
Taxes foncières et d'habitation	2 752 024	2 899 267	2 943 591	3 009 125	3 070 886	3 123 336	3 176 938
CVAE	802 717	835 678	-	-	-	-	-
TASCOM	182 971	194 840	196 788	198 756	200 744	202 751	204 779
IFER	85 758	92 647	93 573	94 509	95 454	96 409	97 373
Autres impôts locaux ou assimilés (rôles suppl.)	15 654	23 130	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Attribution de compensation	40 812	40 812	40 811	40 811	40 811	40 811	40 811
Taxe GEMAPI	405 262	324 880	332 646	398 509	411 159	411 808	412 478
Redevance des mines	12 562	19 927	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Taxe de séjour	3 840	-	-	-	-	-	-
Produit TVA reversée	5 223 164	5 733 057	6 844 443	6 995 079	7 149 481	7 307 743	7 469 962

Les évolutions incontournables : contexte et engagements pris

- Actualisation forfaitaire de +7,1 % en 2023 et croissance physique de 0,7 % sur les seules bases de foncier bâti
- Bases des locaux professionnels et commerciaux de FB et CFE : + 1 %
- Produit de TVA transféré : +5,1 % en 2023
- Suppression de la CVAE : calcul du produit moyen 2020-2022 soit 818,8 K€. Maintien des compensations 2022 car impossibilité de les dissocier des compensations de CFE à ce jour

Les hypothèses de travail intégrées

- Taux : stabilité sur toute la période
- Taxe GEMAPI : calibrée pour couvrir les dépenses de l'exercice y compris les dépenses de personnel
- Actualisation forfaitaire des bases : +3,5 % en 2024, + 3 % en 2015 et + 2,1 % en 2026 et 2027

Croissance physique : sur les bases de foncier bâti (hors locaux pro et commerciaux) : + 1%/an

Produit de TVA transféré : +2,5 %/ an pour la part correspondant à la compensation de la suppression de la TH. Figé pour la part liée à la suppression de la CVAE faute de visibilité sur le fonds national de l'attractivité des territoires

Produits post TP (IFER, TASCOM, TAFNB) : + 1%/an

2) Les dotations et participations (+11 K€ par rapport au CA 2022)

Les évolutions incontournables : contexte et engagements pris

- Subvention CAF :
 - Retrait de la régularisation 2021 de CTG perçue en 2022 : - 365,4 K€
 - Au niveau de la PS : projection selon des données d'activités similaires au réalisé 2022
 - Intégration des participations attendues suite à la mise en place du LAEP
- Compensations fiscales : maintien des montants 2022 en l'absence de visibilité sur la quote-part concernant la CVAE. Cette compensation sera en réalité intégrée au produit de TVA transféré
- Retrait des subventions régionales et DREAL (-7,5 K€) sur la gestion des pelouses sèches
- FISAC : versement complémentaire de 17,5 K€ en 2024
- Etude marchés locaux : 23,2 K€ de subventions (+participation communes chap 70)
- Conseiller numérique : solde de 40 K€ en 2023

Les hypothèses de travail intégrées

- Dotation d'intercommunalité : recalcul en 2023 puis évolution du CIF et du potentiel fiscal à +0,2 %/an
Dotation de compensation : -0,74 % en 2023 compte tenu de l'abondement externe partiel de la dotation d'intercommunalité. Hypothèse d'un retour à -2,1 % les années suivantes
- FDPTP : hypothèse d'une remobilisation du fonds Menu NEB : 12,5 K€ du CD64
- Ouverture de l'ALSH de Ger : prestation de service de 5,5 K€ en 2023 puis 22 K€/an – pas de bonus CTG
- France Rénov : 151 K€ de subvention pour passage à 1 ETP sur chaque EPCI. Hypothèse d'un retrait de 90 K€ de subvention à partir de 2024 (partie SARE). Le reste à charge de la CCNEB passe de 5,2 K€ en 2022 à 10,4 K€ en 2023 puis 41 K€ à partir de 2024

3) Les produits de service (+35 K€ par rapport au CA 2022)

Les évolutions incontournables : contexte et engagements pris

- Participations des communes engagées dans le programme PVD pour l'étude sur les marchés locaux et la vidéo (17,7 K€ au total)

Les hypothèses de travail intégrées

- France rénov' : augmentation de la participation de la CCBG en lien avec l'ajout d'un ETP partagé avec notre EPCI : soit 28,9 K€ au total, contre 16,8 K€ en 2022. Passage à 41 K€ en 2024 en lien avec la suppression d'une partie de la subvention régionale
- Pas d'intégration de la révision des tarifs sur l'enfance et jeunesse. Et aucune évolution sur les différents tarifs les années suivantes
- Intégration de l'ALSH de Ger : 8 K€ en 2023 puis 33 K€ à partir de 2024

4) Les autres produits de gestion courante : (-7 K€ par rapport au CA 2022)

Les évolutions incontournables : contexte et engagements pris

- Retrait des derniers loyers perçus en 2022 sur la trésorerie de Lembeye (-3,3 K€)

Les hypothèses de travail intégrées

- Location du logement au dessus de la trésorerie de Morlaàs à compter de juillet 2023 (500 €/mois)
- Intégration de la location de la MSP de Soumoulou à partir d'octobre 2024 (33,7 K€) puis environ 135 K€/an
- Baisse des titres restaurant (constatation part salariale) : - 4,6 K€ en 2023, montant figé ensuite

5) Les atténuations de charges : (+23 K€ par rapport au CA 2022)

142 K€ par an – remboursement IJ et détachement du délégué syndical

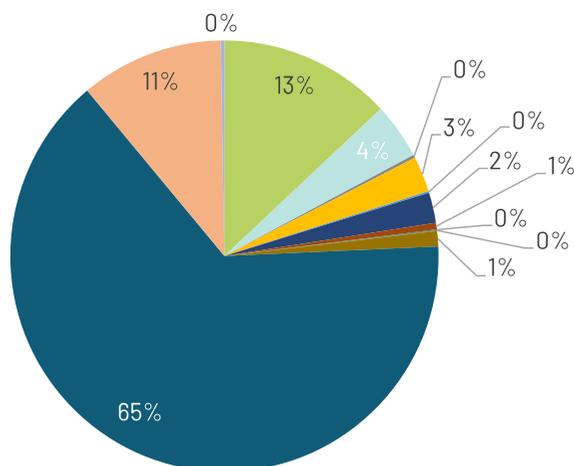


Recettes de fonctionnement

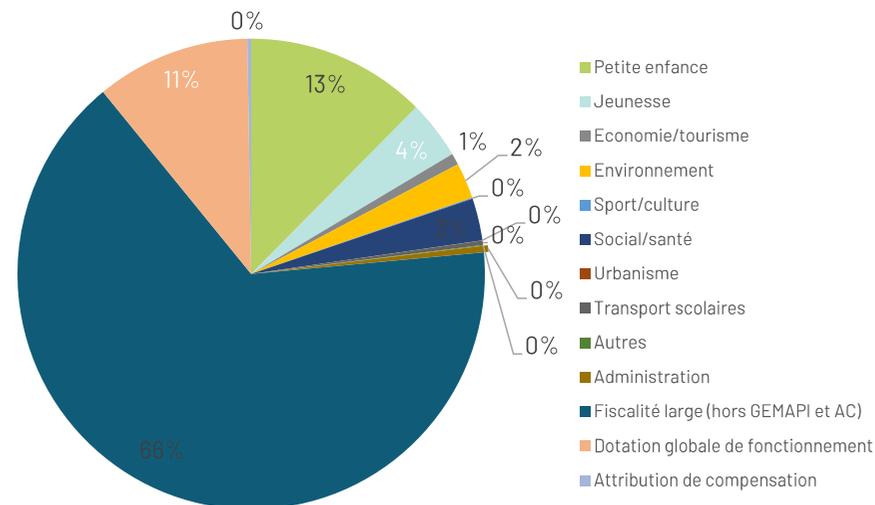
Evolution par compétence

Produits de fonctionnement	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Petite enfance	1 801 136	1 976 576	1 932 458	1 978 058	2 016 358	2 031 758	2 031 758
Jeunesse	558 835	635 963	621 714	666 389	668 997	671 640	674 700
Economie/tourisme	70 408	34 316	122 132	63 737	46 237	46 237	46 237
Environnement	495 022	405 327	381 687	448 609	461 259	461 908	462 578
Sport/culture	9 500	19 201	10 227	10 227	10 227	10 227	10 227
Social/santé	197 897	345 150	449 690	341 977	445 531	447 925	449 060
Urbanisme	2 189	73 831	2 014	2 014	2 014	2 014	2 014
Transport scolaires	33 906	10 229	47 500	28 750	28 750	28 750	28 750
Autres	21 087	8 252,77	7 998,59	11 078,58	11 189,36	11 301,26	11 414,27
Administration	107 986 €	174 394 €	69 845 €	83 751 €	83 751 €	83 751 €	83 751 €
Fiscalité large (hors GEMAPI et AC)	9 074 850 €	9 798 546 €	10 133 396 €	10 352 470 €	10 571 565 €	10 785 239 €	11 004 052 €
Dotation globale de fonctionnement	1 646 301 €	1 637 815 €	1 651 278 €	1 657 027 €	1 660 969 €	1 664 990 €	1 649 794 €
Attribution de compensation	40 812 €	40 812 €	40 811 €	40 811 €	40 811 €	40 811 €	40 811 €
TOTAL	14 059 929	15 160 412	15 470 750	15 684 900	16 047 659	16 286 551	16 495 145

Répartition recettes fonctionnement réelles 2022



Répartition recettes fonctionnement réelles 2023



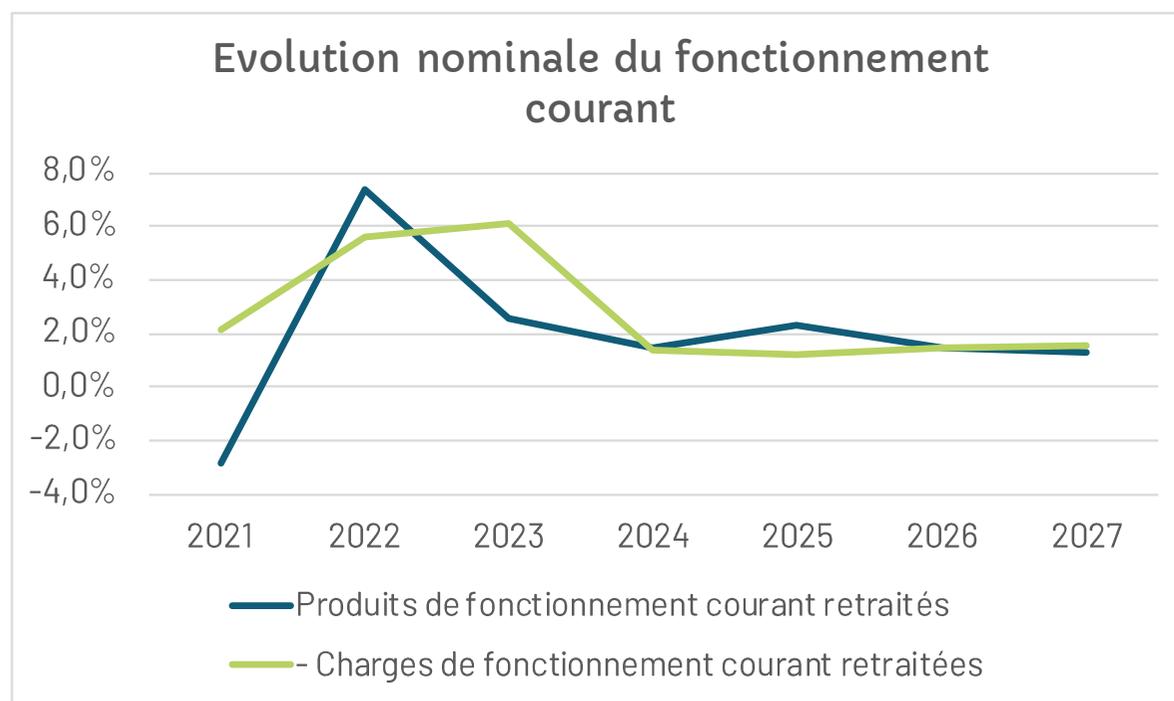


C/LES SOLDES D'EPARGNE PRIMAIRES

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produits de fonctionnement courant retraités	14 032 469	15 071 070	15 460 656	15 684 900	16 047 659	16 286 551	16 495 145
- Charges de fonctionnement courant retraitées	12 914 924	13 637 548	14 474 791	14 659 298	14 861 240	15 072 985	15 310 617
= EXCEDENT BRUT COURANT retraité (EBC)	1 117 545	1 433 521	985 865	1 025 602	1 186 419	1 213 566	1 184 529
+ Solde exceptionnel large	14 332	19 849	-2 806	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500
= produits exceptionnels larges hors cessions d'immo	27 460	94 357	10 094	0	0	0	0
- charges exceptionnelles larges retraitées	13 128	74 508	12 900	1 500	1 500	1 500	1 500
= EPARGNE DE GESTION retraitée (EG)	1 131 877	1 453 370	983 059	1 024 102	1 184 919	1 212 066	1 183 029

La prise en compte des engagements pris et la formulation des hypothèses décrites conduisent :

- à une nette contraction de l'excédent brut courant en 2023 qui passe de 1 453 K€ en 2022 à 983 K€
- La dynamique des recettes, supérieure les 2 années suivantes à celle des dépenses permettent à l'EBC de revenir à 1 184 K€
- Les hypothèses d'évolution étant les mêmes sur la fin de la prospective, l'EBC se stabilise autour de 1 200 K€



2. La section d'investissement

A) Le Plan Pluriannuel d'Investissement

1) Dépenses :

- Contribution CIS de Lembeye : sur 3 ans à partir de 2023, réévaluation du montant à 240 K€ (contre 200,9 K€)
- Diffuseur : 54,9 K€ suite à la DUP en 2024 puis 274,3 K€ au démarrage des travaux en 2026 (solde 110 K€ hors prospective)
- En l'absence d'éléments, reprise des montants initialement prévus (un seul appel en 2019) sans démarrage du remboursement des avances sur la prospective
- Lancement d'un 2nd projet de plantation de haies bocagères pour 132,6 K€ en plus des RAR du 1^{er} projet
- Enveloppe de 135 K€ d'aides directes aux entreprises (FISAC) et 50 K€ pour l'aide à l'immobilier (100 K€ les années suivantes) – réalisation du PLR en 2023 pour 88,4 K€ (marchés passés) avec 60 K€ de subventions
- Pépinière d'entreprises : inscription de 800 K€ sur 2 ans en 2026 – 2027 avec 30 % du HT en subvention
- Finalisation des travaux d'extension du siège de la CCNEB pour 912 K€ avec 582 K€ de recettes
- Réalisation de la MSP de Soumoulou sur 2023 et 2024 (3 647 K€ - 1 708 K€ de subventions/FCTVA et un emprunt de 1 939 K€)
- Reconstruction de l'EJ de Morlaàs sur 2023 pour 536 K€ avec 238 K€ de recettes
- Planification : Finalisation du PLUi Ousse-Gabas en 2023, étalement des dépenses du PLUI PMCVB jusqu'en 2025 avec les derniers documents à l'échelon communal et inscription d'une enveloppe de 100 K€ en 2026 et 2027
- Démarrage de la mise en œuvre de l'aire d'accueil des gens du voyage avec des études dès 2023 pour un total projeté de 715 K€ de dépenses et 367 K€ de recettes
- Regualification de la ZA de Berlanne : 750 K€ sur la période sans subvention
- Prise en charge en 2023 et 2024 du déficit de 650 K€ évalué sur la zone de Berlanne Ouest

DEPENSES	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
EHPAD (1er versement/3)	-	-	72 000	72 000	-	-	-
Diffuseur	-	4 862	-	54 862	-	274 300	-
CIS Lembeye	-	-	80 000	80 000	80 000	-	-
Numérique - avance remboursable	-	-	58 780	63 008	46 860	31 447	15 837
Opération pr cpte de tiers 10 : plantation de haies bocagères	-	55 627	189 929	-	-	-	-
Opération 20 : Décharges-ISDI	425 585	372 235	-	-	-	-	-
Opération 25 : Travaux de bâtiments	85 501	69 541	331 348	150 000	150 000	150 000	150 000
Opération 31 : Acquisition de matériel	66 700	55 366	132 772	70 000	70 000	70 000	70 000
Opération 34 : Economie	44 797	31 124	273 351	184 000	100 000	500 000	500 000
Opération 38 : Etudes	5 916	54 445	33 076	20 000	20 000	50 000	20 000
Opération 45 : Planification	99 078	142 477	180 332	110 000	120 000	100 000	100 000
Opération 46 : GEMAPI	-	14 202	35 024	20 000	20 000	20 000	20 000
Opération 47 : Aires d'accueil des gens du voyage	-	-	14 700	100 000	100 000	300 000	200 000
Opération 48 : Piscines	27 153	-	56 300	50 000	50 000	-	-
Opération 49 : MSP Soumoulou	-	31 106	1 477 685	2 137 669	-	-	-
Opération 50 : Extension du siège	25 768	62 280	911 682	-	-	-	-
Opération 51 - Habitat	35 424	39 916	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Opération 52 : Requalification ZAE (52)	-	-	49 209	100 000	300 000	150 000	150 000
Opération 53 : reconstruction EJ Morlaàs	-	-	296 360	240 000	-	-	-
Opération 54 : Signalétique ZA	-	-	75 000	-	-	-	-
Hors opération - dt site internet	-	35 592	15 000	-	-	-	-
Entrée au capital SPL des Pyrénées Atlantiques	-	2 500	-	-	-	-	-
Autres - constatation déficit ZAE	190 340	153 385	350 000	300 000	-	-	-
Total des dépenses d'équipement	1 006 262	1 124 660	4 672 548	3 791 539	1 096 860	1 685 747	1 265 837

12 512 K€ de dépenses d'équipement projetées sur la période 2023-2027

2) Recettes

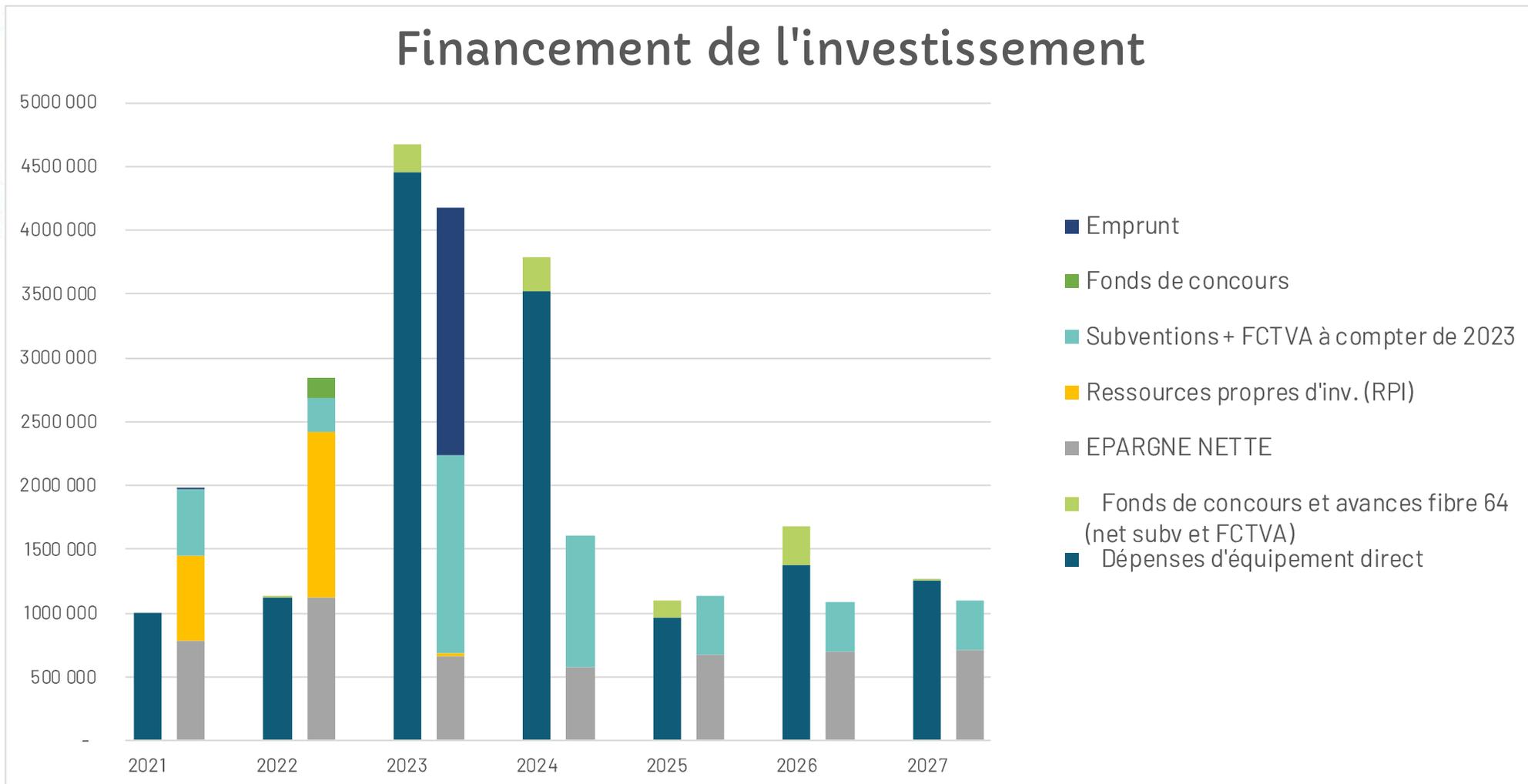
Afin de financer les dépenses d'investissement, la CCNEB dispose des ressources suivantes :

- 3 851 K€ de subventions diverses et de FCTVA

RECETTES	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Opération pr cpte de tiers 10 : plantation de haies bocagères		44 793	175 139				
Opération 20 : Décharges-ISDI	290 913	335 789					
Opération 25 : Travaux de bâtiments	20 714	9 886	124 525	32 800	24 600	24 600	24 600
Opération 31 : Acquisition de matériel	1 700		16 700	16 500	11 500	11 500	11 500
Opération 34 : Economie	159 090	-	59 991			165 616	165 616
Opération 38 : Etudes		11 544	14 100	3 300	3 300	8 200	3 300
Opération 44 : Extension MSP	45 986						
Opération 45 : Planification		18 494	2 100				
Opération 46 GEMAPI			3 500	3 300	3 300	3 300	3 300
Opération 47 : Aires d'accueil des gens du voyage				16 400	50 000	150 000	150 000
Opération 48 : Piscines			5 100	8 200	8 200	-	-
Opération 49 : MSP Soumoulou			582 000	811 100	314 643	-	-
Opération 50 : Extension du siège			449 600	-	-	-	-
Opération 52 : Requalification ZAE Berlanne (52)			4 900	16 400	49 200	24 600	24 600
Opération 53 : reconstruction EJ Morlaàs		-	111 000	127 000	-	-	-
Opération 54 : Signalétique ZA			9 200	-	-	-	-
FCTVA toutes opérations + autres recettes	53 081	38 060	22 500				
Reversement taxe d'aménagement sur ZAE		3 451					
Autres emprunts	500						
Cession (retraitement art 775)	72 983	18 300					
Reversement excédent vente vectura (retraitement) puis rem	540 708	1 240 057					
Total des recettes réelles d'investissement	1 185 675	1 720 373	1 580 354	1 035 000	464 743	387 816	382 916

Compte tenu de l'écart entre les prévisions de dépenses et recettes du PPI, il est nécessaire d'étudier le volume du recours à l'emprunt nécessaire et ses conséquences sur les soldes d'épargne

B) Le financement de l'investissement



	Dépenses	Financement
Dép d'inv hors annuité en capital	12 512 530	-
Financement de l'investissement		-
EPARGNE NETTE		3 307 474
Ressources propres d'inv. (RPI)		22 500
Fonds de concours		-
Subventions yc DGE		3 828 329
Emprunt		1 938 717
Variation de l'excédent global		3 415 510

Sur la période, les dépenses d'équipement ont été financées par :

- L'emprunt pour 16 %
- Des recettes d'investissement pour 31%
- L'épargne nette pour 26 %
- La variation de l'excédent global de clôture pour 27 %

C) La dette et l'épargne

La dette ancienne

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Capital de la dette	261 041	251 977	252 436	259 985	267 497	275 579	246 603
<i>dont capital de la dette court terme</i>							
Intérêts bruts courus de la dette	92 814	84 403	76 584	68 455	60 005	51 228	42 640
ICNE	-2 503	-2 524	-2 610	-2 700	-2 792	-2 888	-2 987
Annuité de la dette	351 352	333 856	326 409	325 740	324 710	323 919	286 255

La CCNEB dispose d'une structure de dette saine et sans risque, uniquement constituée de 10 emprunts classés en A1 dans la charte Gissler. Tous sont à taux fixe.

BUDGET CONSOLIDÉ - Capital restant dû au 01/01/2023				
	BUDGET GENERAL	BA Berlanne Ouest	BA Régie des transports scolaires	TOTAL
Capital restant dû au 01/01/2023	2 575 170 €	323 783 €	346 953 €	3 245 906 €
Capital restant dû au 01/01/2024	2 322 734 €	267 927 €	300 075 €	2 890 736 €
Capital restant dû au 01/01/2025	2 062 749 €	211 005 €	252 576 €	2 526 330 €
Capital restant dû au 01/01/2026	1 795 252 €	152 968 €	204 448 €	2 152 668 €
Capital restant dû au 01/01/2027	1 519 673 €	93 763 €	155 678 €	1 769 114 €

VARIATION DE L'EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes réelles totales	15 245 604	16 885 800	18 989 821	16 719 900	16 512 402	16 674 367	16 878 061
- Dépenses réelles totales	14 286 288	15 170 572	19 486 648	18 902 178	16 475 069	17 273 673	17 052 494
= Variation de l'excédent de clôture	959 316	1 715 228	-496 826	-2 182 278	37 333	-599 306	-174 433

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Résultat reporté n-1 (yc 1068)	4 149 225	5 108 541	6 901 474	6 404 648	4 222 370	4 259 703	3 660 397
+ Ajustement EGC n-1	0	77 706	0	0	0	0	0
= Résultats capitalisés n	4 149 225	5 186 247	6 901 474	6 404 648	4 222 370	4 259 703	3 660 397
+ Variation EGC n	959 316	1 715 228	-496 826	-2 182 278	37 333	-599 306	-174 433
Excédent global de clôture (EGC)	5 108 541	6 901 474	6 404 648	4 222 370	4 259 703	3 660 397	3 485 964

COEFFICIENT D'EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2026
EGC / Dépenses réelles (en jour)	131	166	120	82	94	77	75

Aucun emprunt n'est projeté au-delà de celui réalisé en 2023 pour la construction de la MSP pour 1 939 K€

En effet, compte tenu du niveau d'épargne nette et des autres recettes d'investissement projetés, la CCNEB peut mobiliser son excédent global de clôture pour assurer le financement des investissements

Le coefficient d'EGC reste sur toutes la période au-delà des 75 jours, cela veut dire que la Communauté de communes peut assumer ses dépenses sans encaissement de recettes pendant cette période. On considère prudent de conserver à minima 30 jours (encaissement des douzièmes de fiscalité)

Emprunt MSP Soumoulou	2023	2024	2025	2026	2027
Capital de la dette nouvelle		46 552,00	48 414,00	50 351,00	52 365,00
Intérêts de la dette nouvelle		77 549,00	75 687,00	73 750,00	71 736,00
Annuité de la dette nouvelle	-	124 101,00	124 101,00	124 101,00	124 101,00

Emprunt Berlanne Ouest	2023	2024	2025	2026	2027
Capital de la dette nouvelle			58 037,06	59 205,54	60 429,35
Intérêts de la dette nouvelle			8 620,55	6 215,40	3 754,92
Annuité de la dette nouvelle	-	-	66 657,61	65 420,94	64 184,27

Après intégration de l'annuité de dette de l'emprunt de la MSP et de la dette de Berlanne Ouest compte tenu de l'hypothèse d'une clôture de ce budget annexe au 31/12/2024, l'annuité totale atteint au maximum 515 K€ en 2025

Le profil d'extinction de la dette ancienne offre un réel effet de levier en 2027 uniquement, ce qui permet de revenir à une annuité de 474 K€

Compte tenu du niveau des produits de fonctionnement, cette annuité génère un taux d'endettement très soutenable, à 2,9 %. Les marges d'emprunt restent donc préservées pour le mandat suivant

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Capital de la dette antérieure	261 041	251 977	252 436	259 985	267 497	275 579	246 603
Intérêts de la dette antérieure	90 311	81 879	73 974	65 755	57 213	48 340	39 653
Annuité de la dette antérieure	351 352	333 856	326 409	325 740	324 710	323 919	286 255
Capital de la dette nouvelle				0	46 552	106 451	112 794
Intérêts de la dette nouvelle				0	77 549	79 965	75 491
Annuité de la dette nouvelle	0	0	0	124 101	190 759	189 522	188 285
Capital de la dette	261 041	251 977	252 436	306 537	373 948	385 135	359 397
Intérêts de la dette	90 311	81 879	73 974	143 304	141 520	128 306	115 144
Annuité de la dette	351 352	333 856	326 409	449 841	515 468	513 441	474 541
Taux d'endettement long terme	2,5%	2,2%	2,1%	2,9%	3,2%	3,2%	2,9%

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution Taux d'Imposition	0,0%						
Produit fiscal strict	2 752 024	2 899 267	2 943 591	3 009 125	3 070 886	3 123 336	3 176 938
Autres impôts et taxes	6 772 740	7 264 971	7 563 261	7 782 665	7 952 649	8 114 522	8 280 402
Dotations et participations	3 411 521	3 719 169	3 730 735	3 612 929	3 635 854	3 655 587	3 642 815
Autres produits fct courant	1 096 184	1 187 663	1 223 069	1 280 180	1 388 271	1 393 107	1 394 990
Produits exceptionnels larges	27 460	94 357	10 094	0	0	0	0
Produits de Fonctionnement	14 059 929	15 165 426	15 470 750	15 684 900	16 047 659	16 286 551	16 495 145
Evolution nominale Charges fct courant strictes	3,4%	10,4%	10,4%	2,1%	2,2%	2,3%	2,5%
Charges fct courant strictes	7 251 971	8 005 598	8 840 754	9 025 261	9 227 203	9 438 948	9 676 580
Atténuations de produits	5 662 953	5 631 950	5 634 037				
Ch. exceptionnelles larges	13 128	74 508	12 900	1 500	1 500	1 500	1 500
Annuité de dette	351 352	333 856	326 409	449 841	515 468	513 441	474 541
Ch. de Fonctionnement larges	13 279 404	14 045 912	14 814 100	15 110 639	15 378 209	15 587 926	15 786 657
Epargne nette	780 526	1 119 514	656 650	574 260	669 450	698 625	708 488
Dép Inv. hs Capital	1 006 262	1 124 660	4 672 548	3 791 539	1 096 860	1 685 747	1 265 837
Rec.Inv. hs Emprunt	1 185 175	1 720 373	1 580 354	1 035 000	464 743	387 816	382 916
Emprunt	500	0	1 938 717	0	0	0	0
Variation EGC choisie	959 316	1 715 228	-496 826	-2 182 278	37 333	-599 306	-174 433

Les hypothèses de fonctionnement inscrites dans les orientations budgétaires 2023 permettent d'afficher une épargne nette préservée entre 600 et 700 K€ sur la période prospective

Ce niveau, et les excédents cumulés antérieurement, permet d'assumer un programme de dépenses d'équipement ambitieux de 12 512 K€ avec un emprunt unique de 1 939 K€ sur la période

- Le contexte actuel rend manifeste notre dépendance aux évènements extérieurs, qu'ils soient géopolitiques ou encore climatiques
- Une vigilance accrue à l'évolution de notre fonctionnement courant est donc primordiale pour nous permettre de faire éventuellement face à de l'imprévu
- Plusieurs projets, encore au stade de la réflexion, peuvent encore influencer la projection faite sur ces orientations budgétaires, à savoir :
 - La volonté de réviser nos tarifs, notamment au niveau de l'enfance et jeunesse en tenant compte des contraintes financières de la collectivité, du profil des familles usagers et des tarifs pratiqués par les autres collectivités
 - Le déploiement de services de mobilité à destination des habitants du territoire Nord Est Béarn aux côtés du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, autorité organisatrice des mobilités
 - La participation au projet d'investissement visant à créer un lieu de valorisation du camp de Gurs (recueillement, commémoration et transmission)
 - La mise en actions des plans et schémas actuellement à l'étude :
 - Plan Alimentaire Territorial
 - Schéma Départemental des Infrastructures de Recharges des Véhicules Electriques
 - ...



Merci de votre attention